



Inscription d'un nouveau groupe sur CSAM

<https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/accéder-au-portail-esante/demande-dacces>

- Accéder au portail eSanté
- eID/Token
- **Demande d'accès**
- Gestion des utilisateurs et des accès
- Mandats

ACCÈS SÉCURISÉ

S'annoncer

Comment accéder au portail eSanté ?

Demande d'accès

Les **prestataires de soins** ne peuvent s'annoncer sur les services sécurisés de eHealth que si votre entreprise ou votre hôpital:

- > a demandé l'accès aux services en ligne sécurisés de eHealth ;
- > a désigné un **Gestionnaire d'Accès Principal** (Responsable Accès Entité).

Demander l'accès pour votre hôpital

Votre **hôpital** peut demander l'accès aux services sécurisés de eHealth en introduisant une **demande d'accès**. La demande doit être introduite par un représentant de votre hôpital.

- > [Enregistrez-vous via le site CSAM](#)
- > [Consultez le guide utilisateur](#)

Demander l'accès pour votre entreprise

Votre **entreprise** peut demander l'accès aux services sécurisés de eHealth en introduisant une **demande d'accès**. La demande doit être introduite par un représentant de votre entreprise.

- > [Enregistrez-vous via le site CSAM](#)
- > [Consultez le guide utilisateur](#)

Demander l'accès en tant qu'institution de soins

Une **institution de soins** peut demander l'accès aux services sécurisés de eHealth en introduisant une **demande d'accès**. La demande doit être introduite par un représentant de votre institution.

- > [Enregistrez-vous via le site CSAM](#)
- > [Consultez le guide utilisateur](#)

https://www.csam.be/app032/camregistration/?processType=EH_ORGANIZATION&locale=fr

www.csam.be/app032/camregistration/?processType=EH_ORGANIZATION&locale=fr

fr de en Aide

CSAM Désignation d'un Gestionnaire d'Accès Principal

Bienvenue, **Jean-Marie Ramelot** | [Se déconnecter](#)

Désigner un Gestionnaire d'Accès Principal

Pour demander l'accès en tant qu'institution de soins aux services sécurisés de eHealth, vous devez **enregistrer votre institution de soins dans CSAM**. Après enregistrement dans CSAM, vous aurez accès à la Gestion des Gestionnaires d'Accès (GGA).

Pour pouvoir enregistrer une institution de soins dans CSAM, vous devez **être représentant de votre institution**. Votre fonction de représentant doit être reconnue dans la source authentique de votre institution. Consultez **INAMI Professionnel** si vous n'êtes pas certain d'être actuellement reconnu(e) comme représentant légal de l'institution que vous souhaitez enregistrer.

Sélectionnez ci-dessous le type d'institution dont vous êtes le représentant puis introduisez le numéro de l'institution pour :

- enregistrer votre institution dans CSAM, et
- vous désigner vous-même comme Gestionnaire d'Accès Principal

Type d'institution

Numéro d'institution (8 chiffres)

[Enregistrer mon institution dans CSAM](#)